

# ARPSM Infos

Bonjour à toutes et à tous

Nous avons dû encore une fois annuler le dernier concours en date du 29 Août.

Plusieurs causes, tout d'abord le nombre de participants était insuffisant, 22 pêcheurs seulement quand on sait qu'à chaque concours au moins 2 ne viennent pas pour diverses raisons.

Nous devons être un minimum de 25 participants licenciés pour valider un concours.

Deuxième cause, les nouvelles directives Régionales nous imposent le Pass Sanitaire pour toute manifestation ainsi que le port du masque dès que l'on se rassemble sur la voie publique.

Nous n'avons pas eu le temps de réagir à cette nouvelle obligation, vous comprendrez donc que nous ne pouvions ni faire le concours, ni le transformer en sortie Amicale dès lors qu'elle est organisée !

En conséquence, pour le prochain concours, vous devez présenter à l'inscription le Pass Sanitaire obligatoirement.

Merci de faire une photocopie de votre certificat de vaccination et de l'expédier avec l'inscription

Ce n'est pas de gaité de cœur que l'on impose ses directives, mais le bureau ne prendra aucun risque vis-à-vis de votre santé et de la loi.

Les accompagnants et bénévoles qui voudraient nous rejoindre à la remise des prix sont soumis aux mêmes règles.

J'espère malgré tout que nous serons en nombre suffisant pour ce concours Spécial Espèces qui est le report du concours APESCA du 1<sup>er</sup> Août.

Le Bureau

## A.R.P.S.M. LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT CONCOURS 2021

### CONCOURS « Spécial Espèces » du 19 Septembre 2021

Nom et Prénom : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / ..... Catégorie.....  
Club : .....  
N° de licence : ..... *avec cachet médical !*  
**Si skipper, nom du bateau** : .....  
Nom du Matelot : .....

Adresse email :  
.....

Téléphone : ..... Signature

**Engagement : 42 € pour les adultes et 20 € pour les jeunes**

### **IMPORTANT :**

**PORT DU GILET DE SAUVETAGE PENDANT TOUTE LA MANIFESTATION RECOMMANDE QU'ELLE QUE SOIT LA METEO ET L'ETAT DE LA MER.**

Un Skipper pourra avoir à son bord, le matelot de son choix, son conjoint, et son enfant mineur, mais il devra obligatoirement laisser une place au tirage au sort à bord de son bateau. Le nombre minimal de pêcheurs à bord étant de 3.

### INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 12 Septembre 2021 à date réception de courrier.**

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de : A.R.P.S.M. à :

A RPSM

Rêves de Pêches

10 bis rue de La Perruche

17000 LA ROCHELLE

Tel : 06 25 05 56 22 E-Mail [reves-depeche@wanaddoo.fr](mailto:reves-depeche@wanaddoo.fr)

**Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.**

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.

### **IMPORTANT :**

**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE**